

N° 006 /CENA/PT/VP/CB/SEP/SP

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives d'avril 2019, le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) invite les responsables des partis politiques qui se sont conformés aux dispositions de la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin, à prendre part accompagnés de trois (03) personnes au maximum, à une rencontre de concertation qui aura lieu, **le mardi 12 février 2019 à 10 heures, au siège de la CENA.**

Cotonou, le 07 février 2019



Emmanuel TIANDO